



## PARCOURS

Je gère l'administratif des copropriétés

# 27

## FORMATIONS VIDEO

de 8 à 15 min en moyenne



## DES APPORTS THEORIQUES

en format PDF



## Environ 5 heures pour se former

### PREREQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement d'une copropriété et le rôle des différents acteurs impliqués (syndic, conseil syndical, copropriétaires).
- Maîtriser les processus liés à la gestion des charges, à l'organisation des assemblées générales, et à la tenue de la comptabilité d'une copropriété.
- Utiliser des logiciels spécialisés pour faciliter la gestion administrative et financière des copropriétés.
- Gérer les travaux de copropriété et élaborer un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) en conformité avec la loi Résilience.
- Conseiller et assister dans les procédures juridiques en cas de non-paiement des charges.

### PUBLIC VISE

- Syndics de copropriété, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, souhaitant renforcer leurs compétences administratives.
- Membres du conseil syndical désirant mieux comprendre leur rôle et optimiser la gestion de leur copropriété.
- Copropriétaires souhaitant s'impliquer davantage dans la gestion de leur immeuble.
- Professionnels de l'immobilier et gestionnaires de biens immobiliers souhaitant se spécialiser en gestion de copropriété.
- Etudiants en BTS gestion immobilière et au Titre professionnel assistant immobilier .

### EXPERTS FORMATEURS

Les modules de cette formation sont animés par des experts en gestion de copropriété, des juristes spécialisés en droit immobilier, et des professionnels expérimentés dans l'utilisation de logiciels de gestion immobilière. Ces formateurs apportent une combinaison d'expertise théorique et pratique, garantissant une formation complète et applicable dans le quotidien des gestionnaires de copropriété.

## LES 27 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je sais comment fonctionne une copropriété
- 2/ Je connais les rôles et responsabilités des syndics
- 3/ Je connais le rôle du conseil syndical
- 4/ Je mets à jour le règlement de copropriété
- 5/ J'utilise Gercop pour gérer les copropriétés
- 6/ J'utilise Gimini pour gérer les copropriétés
- 7/ J'utilise Vilogi pour gérer les copropriétés
- 8/ J'utilise Copromatic pour gérer les copropriétés
- 9/ Je prépare le budget d'une copropriété
- 10/ Je comprends quelles sont les charges de copropriété
- 11/ Je connais la répartition des charges entre propriétaire et locataire
- 12/ Je gère les charges de copropriété
- 13/ Je prépare le budget avec le logiciel Gemini
- 14/ Je fais les appels de fonds pour les charges de copropriété
- 15/ Je prépare les appels de fonds avec Gimini
- 16/ Je connais les moyens juridiques pour obtenir le paiement des charges de copropriété
- 17/ Je recouvre les appels de fonds impayés
- 18/ J'utilise Gimini pour faire les relances
- 19/ Je fixe l'ordre du jour de l'assemblée de copropriété
- 20/ Je convoque une assemblée générale de copropriété
- 21/ J'utilise Vilogi pour une assemblée générale de copropriété
- 22/ J'utilise Gimini pour une assemblée générale de copropriété
- 23/ Je connais les règles concernant les travaux de copropriété
- 24/ Je gère le Plan Pluriannuel de Travaux PPT de la loi Résilience
- 25/ Je tiens à jour la comptabilité de la copropriété
- 26/ J'utilise Gimini pour les comptes de la copropriété
- 27/ Je fais adhérer ma copropriété à l'ARC

### **i** Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € H.T. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site [service-public.fr](http://service-public.fr) pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>